



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2015/054

Genève, 15 septembre 2015

CONCERNE:

Dix-septième session de la Conférence des Parties

Appui financier en faveur du Projet sur les délégués parrainés

1. Dans un an, la communauté CITES se réunira à Johannesburg, en Afrique du Sud, pour la 17^e session de la Conférence des Parties (CoP17) du 24 septembre au 5 octobre 2016. Le Secrétariat s'emploie actuellement à mobiliser les ressources nécessaires pour que toutes les Parties soient correctement représentées à cette session par le biais du Projet sur les délégués parrainés.
2. Le Projet sur les délégués parrainés vise à garantir la représentation aux sessions de la Conférence des Parties des pays les moins développés, des pays en développement et des pays à économie de transition disposant de moyens insuffisants pour appuyer la participation de deux délégués. La pleine participation aux sessions de la Conférence des Parties est essentielle pour que les recommandations et les décisions qui font l'objet d'un vote reflètent l'accord de la majorité des Parties à la CITES. Ce point est très important si l'on considère que, par le passé, les résultats de plusieurs votes cruciaux ayant eu lieu au cours des sessions ont été très serrés.
3. Par la présente, le Secrétariat invite donc tous les Etats et organisations susceptibles d'apporter un appui financier de lui faire part dans les meilleurs délais de leur intention de contribuer à ce projet capital. L'objectif dans le cadre de ce projet est de réunir 1 million d'USD pour permettre au Secrétariat d'assurer aux Parties le même niveau de soutien que lors des précédentes sessions.
4. Les Parties nécessitant un appui financier pour les frais de voyage et de subsistance d'un maximum de deux représentants qui participeront à la CoP17 devront contacter le Secrétariat pour le signaler et préciser si elles demandent un appui pour un ou pour deux délégués. **Les demandes d'appui financier par le Projet sur les délégués parrainés devront parvenir au Secrétariat avant le 30 avril 2016 au plus tard.**
5. Seules les demandes d'appui financier soumises par les Organes de gestion avant cette date limite seront examinées. Ces derniers devront remplir le formulaire joint à la présente notification et le renvoyer par courriel à M. David Morgan (david.morgan@cites.org) avec copie à Mme Nadia Berny (nadia.berny@cites.org), ou par fax au numéro +41 (22) 797 34 17.
6. Les représentants régionaux au Comité permanent sont priés de contacter les Parties n'ayant pas un accès correct à Internet afin qu'elles soient informées de la présente notification et qu'elles puissent y répondre à temps. Le Secrétariat informera directement les missions permanentes à Genève à cet effet.
7. La liste finale des pays auxquels un appui pourra être apporté dépendra des fonds réunis. Le Secrétariat indiquera aux Parties qui auront demandé une assistance le niveau de l'appui qu'elles pourront obtenir par le biais du Projet sur les délégués parrainés à mesure que les fonds sont disponibles.
8. Comme la priorité sera donnée aux Parties qui ne sont pas en mesure de financer la participation de deux représentants, les Parties demandant un appui devraient indiquer au Secrétariat le nombre de membres de leur délégation.